

COMITE SYNDICAL – SIGSP de MALESTROIT
SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi neuf octobre, le Comité Syndical, légalement convoqué le vendredi trois octobre, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (14) :

NOM	Prénom	Commune	Statut
GICQUELLO	Bruno	Malestroit	Titulaire
LE SAUTER LE BEL	Michelle	Malestroit	Titulaire
GUILLAUME	Sylvie	Malestroit	Suppléante
ROBERT	Armelle	Saint-Marcel	Titulaire
MODICOM	Nolwenn	Saint-Marcel	Titulaire
DESMAS	Xavier	Saint-Marcel	Suppléant
MARCY	Christelle	Missiriac	Titulaire
TOUZE	Annie	Missiriac	Titulaire
ROUGIE	Alexandre	Missiriac	Suppléant
BALAC	Loïc	Pleucadeuc	Titulaire
ROUX	Patricia	Pleucadeuc	Titulaire
GUILLOUCHE	Elodie	Pleucadeuc	Suppléante
GUE	Thierry	Ruffiac	Titulaire
BOEFFARD	Stéphanie	Ruffiac	Suppléante
HOUEIX	Marie-Claude	Ruffiac	Titulaire
BERTHET	Michel	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
PERRET	Morgane	Saint-Laurent-sur Oust	Titulaire
ASFEZ	Peggy	Saint-Laurent-sur Oust	Suppléante

Absents ayant donné pouvoir (0) :

Absents excusés (4) : Sylvie GUILLAUME, Xavier DESMAS, Patricia ROUX et Peggy ASFEZ.

Secrétaire de séance : Alexandre ROUGIE est nommé secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025

La réforme de la publicité des actes introduite par l'ordonnance n°2021-13101 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022.

Arrêter un procès-verbal signifie qu'il est soumis à l'approbation des élus présents au commencement de la séance suivante, après prise en compte éventuelle de leurs remarques. Aucun formalisme particulier n'est prévu en la matière par le CGCT. Un vote n'est pas obligatoire.

M. le Président expose :

Nous allons débiter notre séance par l'approbation du procès-verbal du dernier Comité syndical. Vous vous souvenez tous qu'il n'y a pas de formalisme particulier pour l'approbation du procès-verbal.

La commune de Pleucadeuc nous a signalé une coquille concernant la délibération relative aux OGEC : le montant de la participation financière est bien calculé pour l'année civile 2025, sur la base des coûts moyens départementaux de l'année scolaire 2024-2025 et des effectifs au 1^{er} janvier 2025. Un nota-bene sera ajouté au procès-verbal pour clarifier ce point.

Sans autre remarque de votre part, je vous propose d'approuver le procès-verbal du 30 juin 2025.

1. Affaires à l'ordre du jour soumis à délibération du Comité syndical

Ouverture de séance

La séance est ouverte et présidée par M. Bruno GICQUELLO, Président du SIGSP.

M. le Président a sollicité un volontaire pour le secrétariat de séance.

Alexandre ROUGIE est volontaire pour cette tâche.

M. le Président a procédé à l'appel des membres élus du Comité syndical et constaté, qu'avec 11 membres titulaires présents et 3 suppléants, le quorum est atteint.

2025_10_09_01 - Délibération portant modification du règlement du service périscolaire de restauration

Monsieur le Président expose :

Lors de notre dernière séance de Comité Syndical, vous vous souvenez que nous avons voté la mise en place du dispositif de la cantine à 1€.

Depuis la rentrée du 1^{er} septembre, ce dispositif fonctionne très bien puisque 40 familles en bénéficient. Cela représente un peu plus de la moitié des enfants inscrits à l'école (51%). Le tarif médian à 3,75 € concerne 20 familles, soit un peu plus de 20% des effectifs. C'est donc une mesure qui aide concrètement les familles du territoire. Je rappelle que la présente tarification progressive, et notamment l'application du tarif à 1€ ne pourra être maintenue en cas de suppression de l'aide financière de l'État.

Aujourd'hui, nous devons simplement mettre notre règlement en cohérence avec cette décision. Nous vous proposons de le faire évoluer sur deux points :

- d'abord, la tarification modulée selon le quotient familial (la cantine à 1€)
- ensuite, un assouplissement des règles en cas d'absence à la cantine : les parents pourront justifier les deux premiers jours par une attestation sur l'honneur, et on demandera un justificatif médical seulement à partir du troisième jour d'absence à la cantine.

Pour rappel, jusqu'à aujourd'hui, les parents devaient fournir un certificat médical pour justifier l'absence de leur enfant à la cantine, dès le premier jour. Sans ce certificat, le repas était facturé intégralement avec une pénalité de 0,60€.

Cela permettra d'amener un peu de souplesse, tout en gardant une gestion rigoureuse du service. Des contrôles pourront être effectués auprès de l'école afin de vérifier la cohérence entre les absences déclarées et la fréquentation effective des élèves, et ainsi éviter tout abus dans l'utilisation des attestations sur l'honneur.

Echange sur le PV :

Marie-Claude HOUEIX (Ruffiac) : Nous faisons cela car nous savons qu'il est difficile d'obtenir un rendez-vous chez le médecin dès le premier jour d'absence.

Nolwenn MODICOM (Saint-Marcel) : Nous avons entendu les demandes des parents.

Bruno GICQUELLO (Malestroit) : Nous avons reçu beaucoup de remontées lors des conseils d'école. Les parents ont du mal à décrocher des rendez-vous médicaux immédiatement et il leur semblait compliqué de densifier ce type de rendez-vous au détriment de cas plus urgents.

Christelle MARCY (Missiriac) : Combien rencontrons-nous de cas comme cela ? S'il y a peu de demandes, ce n'est peut-être pas utile de demander une attestation sur l'honneur. Nous pourrions rester à l'identique.

Bruno GICQUELLO (Malestroit) : Nous pouvons nous fixer l'année pour analyser et voir ce que cela donne, et s'il y a des complications ou des abus, alors nous ajusterons à la rentrée prochaine.

Loïc BALAC (Pleucadeuc) : Comment pouvons-nous vérifier la conformité des attestations sur l'honneur ? Il faudrait noter dans le règlement qu'il peut y avoir un contrôle d'absence à l'école et à la cantine pour éviter les abus. Nous faisons ce geste, il s'agit bien d'une absence pour maladie.

Bruno GICQUELLO (Malestroit) : Il s'agit d'un geste de confiance envers les familles, mais nous pourrions en effet faire les vérifications auprès de l'école.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le nouveau règlement du service périscolaire pour la restauration scolaire.

NB : Il a été relevé 15 cas d'annulation pour raison médicale sur l'année scolaire 2024-2025.

2025_10_09_02 - Délibération portant sur l'admission en non-valeur d'impayés

Monsieur le Président expose :

La Trésorerie a sollicité la présentation d'un état de produits en non-valeur.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au receveur – agent de l'État – et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en l'espèce de créances sur le budget du syndicat pour lesquelles le comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui, et ce en raison d'un dossier de surendettement entraînant l'effacement de la dette.

Le montant des titres à admettre en non-valeur est de 1476, 07€.

Une fois prononcées, les admissions en non-valeur donnent lieu à des mandats émis au chapitre 65 du budget concerné.

Aucun nouveau moyen de poursuite n'étant possible, il appartient au Comité syndical de statuer sur les admissions en non-valeur de la totalité des créances susvisées.

Echange sur le PV :

Néant

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non-valeur des impayés ci-dessus pour un montant total de 1476,07€.

Monsieur le Président poursuit :

A ce titre, la trésorerie a également alerté le SIGSP sur la présence d'impayés de factures émises aux familles utilisatrices des services du SIGSP. Un état des sommes dues a permis d'identifier un montant global d'impayés de 11 917,70 €. Ces impayés concernent pour la plupart des factures émises en 2023 et 2024, mais également d'autres plus anciennes, certaines pouvant remonter à plusieurs exercices, aucune limite de durée n'étant imposée en la matière.

Depuis la reprise de la gestion du SIGSP dans le cadre de la convention de gestion avec les services de la Mairie de Malestroit, un travail de suivi rigoureux est engagé. Nos agents ont donc procédé à des relances auprès des familles en septembre.

Ce suivi s'inscrit dans une démarche globale d'assainissement de la gestion comptable et budgétaire du SIGSP.

Informations et Questions diverses

Point d'avancement sur les travaux du bâtiment B

Monsieur le Président expose :

Suite à la dernière réunion du comité syndical, nous avons envoyé le permis de construire tel que validé en séance cet été. Il est actuellement en instruction.

Comme nous en avons parlé avec le Cabinet Bléher, il faut compter 5 mois d'instruction du dossier car plusieurs contraintes doivent être respectées, notamment le Site Patrimonial Remarquable et les normes ERP.

Une fois que le permis sera validé, nous pourrons lancer le marché par tranche.

Les premiers travaux devraient commencer au printemps 2026.

Point d'actualité sur les différentes actions réalisées

Monsieur le Président expose :

Depuis la rentrée, plusieurs actions ont été réalisées pour améliorer la sécurité autour de l'école.

- Avant l'été, le service technique de Malestroit a réalisé le marquage au sol des passages pour piétons aux abords de l'école afin de sécuriser les traversées pour les enfants.

D'autres actions ont encore été menées depuis :

- La police municipale vient désormais en renfort des agents du SIGSP pour sécuriser la traversée des maternelles pendant la pause méridienne, pour leur permettre d'accéder au restaurant scolaire.

- Un portail électrique a été installé en septembre à l'école, avec ouverture à distance par visio. La visio est installée dans le bureau de la directrice et un smartphone est en commande pour permettre au personnel d'ouvrir le portail à distance via une application (notamment pour les périodes de garderie le matin et le soir). Le portail a été installé par la société ABH de Vannes pour un coût de 2 950 € TTC.
- Depuis le début de la semaine, un radar pédagogique a été installé pour sensibiliser les automobilistes à la vitesse aux abords de l'école Paul Gauguin. Je rappelle que la portion est limitée à 30 km/h, et la Ville prévoit d'ajouter prochainement des marquages au sol indiquant la limitation de vitesse.
- Nous allons prochainement recevoir quatre panneaux clignotants signalant l'école et la traversée des enfants sur la rue des Écoles (deux de chaque côté). Ces panneaux seront probablement posés après les vacances d'automne et permettront de mieux attirer l'attention des conducteurs, renforçant ainsi la sécurité des enfants lors des quatre traversées quotidiennes pour se rendre au restaurant scolaire.

Projet portant sur la dénomination des trois bâtiments de l'école

Monsieur le Président expose :

Avec mes deux vice-présidentes, nous avons pensé opportun de renommer les trois bâtiments de l'école Paul Gauguin, qu'on appelle aujourd'hui tout simplement B, C et D.

Nous souhaitons associer tout le monde à cette démarche : les familles, les enfants, l'équipe éducative, le personnel pédagogique, ainsi que les élus du SIGSP. Un appel à idées va donc être lancé dans les prochains jours.

L'objectif est de trouver un thème commun pour ces trois bâtiments, en lien bien sûr avec Paul Gauguin et son univers. On pense naturellement à l'art, aux couleurs, à la création... Nous souhaitons donner une identité propre à chaque bâtiment, tout en valorisant l'identité de l'école Paul Gauguin.

Création d'une lettre d'information trimestrielle

Monsieur le Président expose :

Je tiens aussi à vous annoncer la création d'une lettre d'information trimestrielle à destination des parents. Nous en avons discuté en réunion de bureau avec mes deux vice-présidentes et il nous a semblé important de mieux partager les actualités du SIGSP, ses actions et les projets à venir.

Cette lettre sera donc envoyée directement aux familles, à l'équipe pédagogique et aux élus du SIGSP par mail et sera également disponible sur le site internet de la Ville de Malestroit, dans la rubrique « école Paul Gauguin ».

Mise à disposition à titre gracieux de l'ancien bureau du secrétariat à l'association Bagad Auel Douar, en partage avec l'Amicale des Écoles Publiques

Monsieur le Président expose :

L'Amicale des Écoles Publiques, qui utilise ponctuellement l'ancien bureau du SIGSP à proximité immédiate du restaurant scolaire, et le Bagad Auel Douar de Malestroit se sont organisés pour le partager. Ainsi, le Bagad peut désormais donner ses cours de cornemuse et de bombarde le jeudi soir dans cet espace.

Effectifs au 1^{er} septembre 2025

Monsieur le Président expose :

Certaines communes nous ont demandé à connaître les effectifs à la rentrée scolaire. Je vais donc vous les donner, en précisant bien qu'il a été convenu que ce soient les effectifs au 1^{er} janvier de chaque année qui servent de base pour les calculs financiers. Ces chiffres sont donc à titre indicatif uniquement.

Au 1^{er} septembre 2025, 116 enfants sont scolarisés à l'école Paul Gauguin.
8 élèves de Très Petite Section devraient arriver en janvier 2026.

Pour être précis :

47 enfants résident à Malestroit

12 à Missiriac

15 à Pleucadeuc

7 à Ruffiac

4 à Saint-Congard

4 à Saint-Laurent-sur-Oust

9 à Saint-Marcel

8 à Bohal

et 10 enfants résident dans d'autres communes.

Pour rappel, 125 élèves étaient scolarisés à l'école Paul Gauguin au 1^{er} janvier 2025.

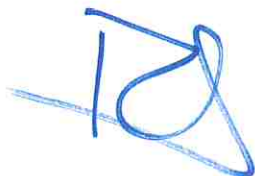
Intégration de Saint-Congard

Monsieur le Président expose :

Je fais juste un dernier point sur l'intégration de la commune de Saint-Congard dans les statuts du SIGSP. Je vous rappelle que les communes ont jusqu'au 31 octobre pour délibérer. A ce jour, nous avons reçu les délibérations des conseils municipaux de 4 communes (Saint-Congard, Saint-Marcel, Missiriac et Malestroit). Nous attendons donc encore les réponses des 3 autres communes pour finaliser l'adhésion de Saint-Congard. Une fois le délai écoulé, le préfet pourra prendre l'arrêté avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Arrêté en séance du Comité syndical du 08 décembre 2025 :

Alexandre ROUGIE
Secrétaire de séance



Bruno GICQUELLO
Président du SIGSP

